

Bachelier : technologue de laboratoire médical option : chimie clinique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-montignies-biomed@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE BM 206 Anglais B			
Code	PABM2B06	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nathalie ROEKAERTS (nathalie.roekaerts@helha.be) Vanessa MADEIRA E SILVA (vanessa.madeira.e.silva@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité s'inscrit dans l'axe communicationnel de la formation. La finalité de cette activité d'apprentissage est de donner à l'étudiant les ressources linguistiques nécessaires à la compréhension d'un article en anglais portant sur des thématiques liées à la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Utiliser les outils de communication existants
 - 5.4 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré

Acquis d'apprentissage visés

A la fin des activités d'apprentissage, l'étudiant devra être capable, dans le cadre d'exercices et/ou de tests et/ou d'examen,

- de résumer un texte (article, mode opératoire ou autre) en français ou en anglais
- de faire le plan (français et/ou anglais) d'un article scientifique produit en langue cible
- de traduire des passages importants d'un article de vulgarisation scientifique et / ou provenant de la littérature scientifique
- de répondre à quelques questions permettant de cibler l'idée essentielle d'un texte produit en langue cible (en français ou en anglais, avec ou sans dictionnaire),
- de collecter et analyser l'ensemble des données afin d'expliquer oralement le contenu d'un texte en anglais en se basant sur un plan et en utilisant des structures simples
- de collecter et analyser l'ensemble des données afin de résumer, en langue cible, par écrit le contenu d'un texte en anglais en se basant sur un plan et en utilisant des structures simples
- de comprendre un questionnaire à choix multiples dans la langue cible et d'en extraire le vocabulaire utile. - de résumer et/ou répondre à des questions sur un exposé oral produit en langue cible
- de transmettre, en langue cible, oralement et/ou par écrit des données pertinentes.
- d'appliquer le vocabulaire vu en classe lors d'exercices divers (synonymie; antonymie; définitions, textes à trous...)

- d'expliquer des termes en anglais

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PABM2B06 · 206 Anglais B 24h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Anglais 2 12 h

Analyse d'articles scientifiques en anglais 12 h

Contenu

Alternance d'explications grammaticales et d'exercices d'application.

Etude d'un lexique de base et d'un lexique spécifique à la catégorie.

Décodage, plan, synthèse, résumé, traduction, mots clés des différents articles et textes travaillés en classe (voire même sous forme de questions générales permettant de synthétiser le texte d'une autre manière).

Analyse et exploitation de différents supports écrits et/ou oraux (principalement, mais pas exclusivement, vulgarisation scientifique et littérature scientifique)

Travail de l'expression orale

Démarches d'apprentissage

Travaux / présentation de groupes

Exposés oraux, plan, synthèse de textes, préparation d'exercices divers et tests de synthèses éventuels.

Utilisation des différentes plateformes (TEAMS, CONNECTED...) et autres ressources informatiques pour travaux individuels et/ou de groupe.

Préparation à domicile de textes scientifiques qui seront exploités en classe et/ou en groupe

Dispositifs d'aide à la réussite

Documents divers postés sur la plateforme Connected par les professeurs

Utilisation de différentes ressources en ligne pour certaines activités pédagogiques et / ou évaluation

Séances de questions / réponses

Sources et références

Différents articles de vulgarisation scientifique

Différents articles issus de la littérature scientifique portant sur les thèmes liés à la formation

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours de l'étudiant

Documents divers postés (textes, exercices, powerpoints éventuels) par le professeur sur la plateforme Connected

Il est de la responsabilité de l'étudiant de veiller à TELECHARGER les documents nécessaires avant chaque séance, dans un format adapté à leur exploitation pédagogique. Il ne sera pas toléré qu'un étudiant partage ses documents avec son voisin.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Toutes parties de l'épreuve doivent être présentées. PR ou PP pour l'ExE ou la non remise/non présentation d'UN seul des travaux, entrainera automatiquement un PP pour l'ensemble de l'UE. Cette disposition est valable tant pour le Q1 que pour le Q2.

Pour le Q3, les travaux non présentés pendant l'année ne sont pas récupérables et leur note pour le Q3 correspondra à 0/20.

Tant pour le Q1 que le Q3, il s'agit d'une épreuve intégrée reprenant la matière des 2 parties constituantes de l'UE.

Q1

- Examen Ecrit 50% (éventuellement une partie via FORMS)
- Travail (présentation orale avec support informatique (powerpoint, par ex.) et remise éventuelle d'une partie écrite) 30%
- EVC Présence et participation active au cours, préparation et participation aux différentes activités pédagogiques (textes, exercices, jeux de rôles...), tests éventuels 20%

Q3

- Examen Ecrit 50% (éventuellement une partie via FORMS)
- Travail 30%
- Travail année non récupérable 20% (EVC)

Pas de dispense partielle d'un quadrimestre à l'autre.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	20			Evc	20
Période d'évaluation	Trv + Exe	80			Trv + Exe	80

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Dispense

Pas de dispense partielle d'un quadrimestre à l'autre.

Q3

Travaux et participation de l'année non-récupérables: 20% de la note du Q3 (80% restants = EXE et travail)

CM

Un CM lors des séances de travail sur les travaux écrits ne dispense pas l'étudiant de rendre le travail concerné.

Si CM, lors de la remise d'un travail, l'étudiant devra

- a) avertir le professeur par mail idéalement le jour même au maximum 24 heures après le début de validité du certificat
- b) remettre son travail le jour de la reprise dans le casier du professeur avec copie du CM - rentré dans les délais prévus par le RGE auprès du secrétariat.

Si les modalités ne sont pas respectées, la note de 0 sera octroyée au travail concerné.

Si CM, lors de la présentation orale, l'étudiant devra

- a) avertir le professeur par mail idéalement le jour même au maximum 24 heures après le début de validité du certificat
- b) le cas échéant remettre la partie écrite du travail le jour de la reprise dans le casier du professeur avec copie du CM - rentré dans les délais prévus par le RGE auprès du secrétariat. Pour la présentation orale, une nouvelle date sera fixée en fonction des disponibilités du professeur.

En cas de nouvelle absence lors de la réorganisation de la présentation orale, la règle pas de présentation= PP pour l'AA sera d'application.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).